

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 24 mars 2011 relatif à la composition de la  
commission zonale de gestion des emplois pour les  
enseignements secondaire ordinaire et spécialisé,  
secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de  
promotion sociale libres confessionnels subventionnés**

**A.Gt 06-06-2018**

**M.B. 21-06-2018**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, tel que modifié, notamment les articles 12, 13, § 2, et 15;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 mars 2011 relatif à la composition de la Commission zonales de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale libres confessionnels subventionnés modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 octobre 2012, du 30 septembre 2015, 23 mars 2016; 22 novembre 2017;

Considérant qu'il convient de remplacer des Présidents démissionnaires :

Sur la proposition de la Ministre de l'Education et de la Ministre de l'Enseignement de promotion sociale;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 mars 2011 relatif à la composition de la Commission zonale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale libres confessionnels subventionnés, les mots «M. Christian HANQUET, directeur f.f. à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné» sont remplacés par les mots «Mme Gaëtane De la BOURDONNAYE, attachée».

**Article 2.** - A l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 mars 2011 relatif à la composition de la Commission zonale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale libres confessionnels subventionnés, les mots «M. Freddy Kindermans, attaché à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné» sont remplacés par les mots «Mme Eléonore MATHIEU, attachée».

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Bruxelles, le 6 juin 2018.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS

La Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des  
Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances,

I. SIMONIS

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification  
administrative,

A. FLAHAUT